Etude d'EU DisinfoLab sur l'Affaire Benalla : Des utilisateurs de Twitter accusent l'officine de "fichage politique" (MàJ : La CNIL confirme avoir reçu de nombreuses plaintes et se saisit du dossier)

09/08/2018 à 16h06

La CNIL se saisit du dossier après avoir reçu de nombreuses plaintes :

> *CP | Etude réalisée à partir de messages postés sur Twitter : la @CNIL est saisie du dossier → https://t.co/Shz7777tev pic.twitter.com/D1czRLxG42*
>
> *— CNIL (@CNIL) 9 août 2018*

Vérifiez si vous figurez dans le listing :

> *Nous avons mis en ligne 2 fichiers pour être transparents. Le fait de figurer dans un fichier signifie que vous avez été*

très actifs pendant l'affaire Benalla. Rien d'autre. Par ailleurs, le fichier dropbox qui circule n'est pas l'officiel. L'officiel : https://t.co/t4ms1gKmv3 pic.twitter.com/Pjuxu27EQb

— EU DisinfoLab (@DisinfoEU) August 8, 2018

Retour de manivelle : après la publication de l'étude de @DisinfoEU sur l'affaire Benalla, des utilisateurs de Twitter les accusent de "fichage politique" et semblent déterminés à saisir la @CNIL https://t.co/JDoqZh2HkF

— Olivier Tesquet (@oliviertesquet) August 9, 2018

En marge de son étude (https://t.co/9ksaUzGZF0), @DisinfoEU a publié deux tableurs Excel. Le premier (dans lequel je suis) compile 55 000 comptes ayant tweeté sur l'affaire Benalla.

— Olivier Tesquet (@oliviertesquet) August 9, 2018

Le second pose plus de questions. Il recense les 3393 comptes "hyperactifs" (certains sous pseudo, d'autres non) et les classe en fonction de plusieurs critères (désinformation, Macron Leaks, rumeurs sur Benalla, etc.). pic.twitter.com/yX0N2Sn8Qn

— Olivier Tesquet (@oliviertesquet) August 9, 2018

Sur la base de ces fichiers, @DisinfoEU a établi une classification politique pour son étude : LR/souverainistes, Rassemblement national, Insoumis, médias/LREM (sic)

> *pic.twitter.com/j6HTF4y51q*
>
> *— Olivier Tesquet (@oliviertesquet) August 9, 2018*

> *Message important | La @CNIL a bien été saisie de plaintes concernant l'étude menée par @DisinfoEU. Pour une gestion optimale de l'instruction du dossier, il n'est donc plus nécessaire de saisir individuellement la CNIL à ce sujet. Merci de votre compréhension.*
>
> *— CNIL (@CNIL) August 9, 2018*

> *Les personnes concernées par l'étude statistique de @DisinfoEU peuvent directement s'opposer auprès de l'organisme (https://t.co/LoAfYtO6D3) en motivant leur demande et en conservant une copie de leur démarche. Modèle de courrier : https://t.co/3fBgwRcnlH*
>
> *— CNIL (@CNIL) August 9, 2018*

A Relire

http://www.fdesouche.com/1053455-ces-comptes-twitter-qui-ont-gonfle-laffaire-benalla